

Initiatives ministérielles

Nous n'avons pas refusé d'assumer nos responsabilités dans un domaine que nous considérons comme très important.

M. Milliken: Vous les avez complètement esquivées.

M. Holtmann: Le député dit que nous les avons esquivées. Je viens juste de parler des milliards de dollars consacrés à ce programme—et il appelle cela esquiver ses responsabilités. Pour les personnes qui regardent l'opposition de temps en temps à la Chambre, ce projet de loi fait exactement le contraire de ce que celle-ci a laissé entendre. Il renouvelle, en fait, ce que nous avions l'intention de faire: à savoir aider les provinces qui sont beaucoup moins riches et beaucoup moins capables que les autres qui sont très productives comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il établit des transferts qui, nous en convenons, sont nécessaires.

Ce renouvellement fait suite à plus de 20 mois de consultations avec les provinces, au palier officiel et ministériel. Nous avons entrepris des consultations approfondies en préparation de ce projet de loi. Il n'a pas été élaboré complètement par le seul ministre des Finances. On a procédé à de nombreuses consultations qui ont pris beaucoup de temps, mais nous sommes arrivés généralement à une entente, bien que les députés de l'opposition vont pousser les hauts cris, comme ils le font tous les jours à la Chambre, prétendant que le gouvernement du Canada n'a pas fourni assez d'argent.

Depuis 1984 que je suis ici, c'est toujours la même rengaine: il n'y a jamais eu assez d'argent. Ils ont toujours demandé que le gouvernement s'endette davantage pour le programme en question. Notre ministre des Finances a pris une décision très raisonnable, sans effectuer de réductions importantes, afin de continuer ce que nous, en tant que Canadiens, estimons être une partie très importante de notre Constitution.

Les députés reconnaîtront, je pense, qu'il était important d'obtenir le droit de renouveler les paiements de péréquation. À présent, il est important que ce soit fait. Étant donné que la date limite est fixée au 31 mars, soit à l'expiration du programme quinquennal actuel, nous savons que ce projet de loi sera effectivement adopté.

Il est proposé dans ce projet de loi de confirmer que le gouvernement a le pouvoir de passer avec les provinces des accords en vue d'améliorer et de simplifier l'administration fiscale. Les députés conviennent tous, je suis sûr, que le système fiscal—qui peut être extrêmement lourd—a besoin d'être remanié. Ce projet de loi facilitera donc la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour ce qui est de l'administration et du recouvrement mutuels des impôts et des taxes. Il simplifiera la tâche aux contribuables et au gouvernement.

Mais revenons-en aux paiements de péréquation, dont a longuement parlé la députée de Halifax, et à la façon dont ces paiements touchent sa région. Les députés savent qu'en ce qui concerne les paiements de péréquation, certaines obligations figurent au paragraphe 32(2) de la Constitution dans le but de permettre aux gouvernements provinciaux d'assurer au public des services de niveau raisonnable et comparable, moyennant un niveau d'imposition raisonnable et comparable.

Cela est bien sûr d'une importance primordiale dans un pays qui veut rester économiquement stable et assurer des débouchés d'un océan à l'autre du pays et dans les territoires. J'estime que notre volonté de voir à ce que cela continue montre de façon extraordinaire que nous sommes prêts à le faire dans l'intérêt des Canadiens.

Étant donné les avantages que retirent les provinces moins prospères des programmes de péréquation, il s'agit donc pour les provinces des transferts les plus progressifs.

En 1992-1993, le gouvernement versera aux provinces moins prospères environ 8,5 milliards de dollars au chapitre des paiements de péréquation. Les personnes qui suivent aujourd'hui ce débat à la télévision trouveront que c'est une somme énorme vu les difficultés que nous avons en cette période de récession—dont, espérons-le, nous voyons à présent la fin. Elle n'est pas moins élevée, en fait elle est plus élevée que les sommes antérieurement accordées aux provinces dans le cadre de ce programme.

Puisque la députée de Halifax a parlé de sa province, prenons l'exemple de la mienne. Je ne viendrai pas dire que notre province n'aurait pas aimé recevoir un peu plus. Mon collègue de Winnipeg bondira probablement pour m'interroger en disant: «Pourquoi n'aurions-nous pas pu obtenir davantage de vous, les ministériels, pour la province du Manitoba? À titre de Manitobains, vous devriez exiger davantage du gouvernement.» Je suis également un député du Manitoba qui tient à ce qu'on agisse avec bon sens, au lieu de rafler simplement l'argent et de refiler le déficit à d'autres ou à nos enfants. Nous voulons qu'on fasse preuve de bon sens. Le gouvernement du Manitoba, soit dit en passant, ne s'en trouve pas trop mal sous le régime des arrangements actuels visés par le projet de loi.

Notre taux de croissance est de 6 p. 100 depuis 1984-1985. Nous espérons voir passer cette année 1,9 milliard de dollars dans les coffres provinciaux, ce qui représente 40 p. 100 de tout le revenu du Manitoba. Le gouvernement fédéral joue donc un rôle important dans les finances et les activités de la province du Manitoba. Ce montant représente plus de 1 750 \$ par habitant cette année.